MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

Lundi, le 7 octobre 2024

Province de Québec
Sainte-Germaine-Boulé
Abitibi-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Germaine-Boulé, tenue le 7 octobre 2024.

Monsieur Jaclin Bégin, maire, préside l'assemblée tandis que madame Claudie Aubin, agit à titre de greffière-trésorière.

Présents(es) :	M. Frédéric Audet	Mme Valérie Lambert
	M. David Goulet	Mme Mélanie Caron-Croisetière
	M. Marc Vallières	Mme Mélanie Morin

Constatation du quorum et de la régularité de la séance

La séance ayant été convoquée dans les délais prescrits et le quorum étant satisfait, le maire la déclare ouverte.

Disponibilité des documents pour les membres du conseil :

Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle en vertu de l'article 148 CM modifiée par la Loi 122.

R.8615-24 **Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par M. Marc Vallières et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé en laissant l'item « Sujets divers » ouvert.

ADOPTÉE

R.8616-24 **Adoption du procès-verbal de la session du 9 septembre 2024 :**

Ayant déjà reçu copie du procès-verbal de la session du 9 septembre 2024, les élus en dispensent la lecture.

Sur proposition de M. David Goulet, appuyé par Mme Valérie Lambert, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la session du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE

R.8617-24 **Approbation des comptes – Fond général :**

Sur proposition de M. Frédéric Audet, appuyé par M. David Goulet, il est unanimement résolu que les dépenses présentées, pour la période de septembre 2024, soient acceptées pour une somme totale de 68 496.93 $.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

R.8618-24 **Mise à jour - Liste des pompiers(ères) :**

À la suite d'une recommandation de la part de M. Rémi Thibault, Directeur du service incendie de Sainte-Germaine-Boulé, il est proposé par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyé par Mme Valérie Lambert et unanimement résolu d'adopter par résolution la liste des membres du service incendie :

-Philippe Gingras - Directeur adjoint : Septembre 2023 et embauche octobre 2002.

-Carol Gauthier - Capitaine : Septembre 2023 et embauche juin 1985.

-Jean-Philippe Bisson - Capitaine : Septembre 2023 et embauche novembre 2007.

-Mario Lévesque - Lieutenant : Septembre 2023 et embauche septembre 2000.

-Alex Charrois - Lieutenant : Septembre 2023 et embauche avril 2012.

-Jaclin Bégin - Responsable SST : Septembre 2023 et embauche avril 1986.

-Claude Bégin - Pompier : embauche juin 1992.

-Jean-Marc Bégin - Pompier : embauche Mars 1994.

-Yan Bégin - Pompier : embauche Aout 2014.

-Sébastien Bégin - Pompier : embauche décembre 2018.

-Guillaume Auger-Rivest - Pompier : embauche mai 2019.

-Dominic Bégin - Pompier : embauche décembre 2021

-Keven Breton - Pompier : embauche septembre 2022.

-Sébastien Bilodeau - Pompier : embauche mai 2023

-Alexandre Bégin - Pompier : embauche septembre 2023.

-Michaël Cossette - Pompier : embauche septembre 2023.

-Benoit Jalbert - Pompier : embauche septembre 2024.

-Lindsay Gingras -Pompière : embauche septembre 2024.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

R.8619-24 **<u>Travaux de pavage – Rang 4 et 5 :</u>**

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
Dossier : AFP94828-87030 (8) - 20240418-001

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Marc Vallières, appuyée par Mme Mélanie Caron-Croisetière et unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Germaine-Boulé approuve les dépenses d'un montant de **41 785.03 $** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

Information **<u>Présentation des plaintes 2024 :</u>**

La directrice générale informe les membres du conseil des plaintes et requêtes reçues à jour pour l'année 2024.

Information **<u>Fabrication de la glace – Aréna :</u>**

La directrice générale informe les membres du conseil que la fabrication de la glace de l'aréna devrait débuter dans la semaine du 21 octobre 2024.

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

Information **Activité des nouveaux arrivants :**

La directrice générale informe les membres du conseil que l'activité d'accueil des nouveaux arrivant aura lieu le 27 octobre 2024, dès 13h. Une visite du sentier historique de la société d'histoire et de généalogie aura lieu et un cocktail aura lieu dans la salle du conseil par la suite avec discussions et cadeaux, offert par le CLD.

Information **Halloween 2024 :**

La directrice générale informe les membres du conseil que, suite à un sondage effectué auprès des citoyens, via la page Facebook de la municipalité, l'Halloween aura lieu de 18h00 à 20h30, le 31 octobre.

R.8620-24 **Avis juridique –Entente service incendie vs Ville de La Sarre :**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé et la municipalité de Palmarolle sont actuellement confrontées à s'entendre avec la Ville de La Sarre concernant un entente de service entre leur service incendie respectif;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'obtenir un avis juridique éclairé concernant les obligations légales à respecter;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite obtenir une opinion juridique professionnelle afin de s'assurer que ses actions et décisions respectent les lois applicables et protègent les intérêts de la Municipalité et de ses citoyens ;

En conséquence, il est proposé par M. Frédéric Audet, appuyé par Mme Valérie Lambert, et résolu à l'unanimité :

1. Que le conseil municipal mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. Avocats afin d'obtenir un avis juridique détaillé concernant le litige mentionné ci-haut;

2. Que les honoraires légaux pour cet avis juridique soient partagés à part égale entre la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé et la municipalité de Palmarolle

3. Que la directrice générale de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé soit autorisée à communiquer avec l'avocat sélectionné pour lui fournir tous les documents et informations nécessaire à l'émission de cet avis juridique en copie conforme avec le directeur de la municipalité de Palmarolle;

4. Que l'avis juridique reçu soit présenté aux directeurs des services incendies respectifs.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

R.8621-24 **Embauche – Ouvrier municipal :**

Il est proposé par M. David Goulet, appuyé par Mme Mélanie Morin et résolu unanimement de faire l'embauche de M. Dominic Morin, à compter du 15 octobre 2024, à titre d'ouvrier municipal aux conditions convenues selon l'entente avec la municipalité et pour une période de probation de trois mois.

ADOPTÉE

Correspondance :

Le bordereau de correspondance est déposé au registre des délibérations et fait partie intégrante de la présente rubrique.

Période de question :

Un citoyen s'informe de l'avancement du projet d'assainissement des eaux.

Une citoyenne a exprimé son mécontentement suite à la décision de la directrice générale de ne pas l'embaucher. Après explications des deux parties et considérations des enjeux pour l'harmonie de l'équipe, les élus ont décidé de maintenir la position de la directrice générale, refusant à la citoyenne de travailler ou de faire du bénévolat dans les bâtiments municipaux.

SUJETS DIVERS :

01 La directrice générale informe les élus municipaux que le nettoyage des égouts a lieu le 7 et 8 octobre 2024.

02 La directrice générale informe les élus municipaux que la date d'installation du panneau numérique a été repoussée au 21 octobre 2024.

03 La directrice générale informe les élus municipaux qu'il est maintenant possible d'assister à distance au séance extraordinaire.

R.8622-24 **Rendez-vous du loisir municipal 2025 – Candidature de Sainte-Germaine-Boulé comme hôte**

CONSIDÉRANT que Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue a exprimé son intérêt à organiser le rendez-vous du loisir municipal dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé est une communauté soudée, où la solidarité et l'engagement collectif sont au cœur de la vie locale;

CONSIDÉRANT que Sainte-Germaine-Boulé dispose d'une solide expérience dans l'organisation d'événements et de rassemblements communautaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité offre des infrastructures adéquates et adaptées pour accueillir un événement de cette envergure;

MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-GERMAINE-BOULÉ

CONSIDÉRANT que l'implication active et continue de notre organisateur communautaire au sein de Loisir et Sports Abitibi-Témiscamingue témoigne de notre engagement à promouvoir les activités récréatives et sportives dans la région;

CONSIDÉRANT que l'expertise développée par Sainte-Germaine-Boulé en matière d'accueil d'événements saura enrichir le travail du comité organisateur;

CONSIDÉRANT que, bien que petite, notre communauté offre une perspective unique sur les réalités des municipalités de taille modeste, et qu'elle saura mettre en lumière les enjeux spécifiques à ces collectivités;

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélanie Caron-Croisetière, appuyée par Mme Mélanie Morin, et résolu à l'unanimité de soumettre la candidature de la municipalité de Sainte-Germaine-Boulé pour accueillir le Rendez-vous du loisir municipal 2025.

ADOPTÉE

R.8623-24 **Fermeture de l'assemblée :**

Il est proposé par M. Frédéric Audet et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture de la session, il est 20h55.

ADOPTÉE

Jaclin Bégin, maire

Claudie Aubin, directrice-générale

Je, Jaclin Bégin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.